



# LIVRET d'INFORMATION de L'ACCUEIL de LOISIRS de la MJC DU VIEUX-LYON

**MJC**  
5, place St Jean  
04 78 42 48 71

**POLE ADOS**  
11-14 ans  
**Pendant les VACANCES**  
VOIR livret d'info POLE ADOS

Informations et  
administration

Pont Bonaparte

**ECOLE LAMARTINE**  
2, rue Jean Fabre  
06 87 60 42 47

Passerelle Palais de justice

Saône

**LES 6-11 ans - 60 places**  
2 groupes :  
**Les Sensass CP et CE1**  
**Les Wizzz CE2-CM1-CM2**

**LES 3-5 ans - 56 places**  
3 groupes :  
**Les Chamallows Petite section**  
**Les Zebullons Moyenne section**  
**Les Zig-Zag Grande section**



[www.mjcduvieuxlyon.com](http://www.mjcduvieuxlyon.com)  
MJC du Vieux-Lyon  
5 Place Saint Jean - 69005 LYON  
Tél. : 04 78 42 48 71 - [accueil@mjcduvieuxlyon.com](mailto:accueil@mjcduvieuxlyon.com)

# BIENVENUE !

L'Accueil de Loisirs est géré par la MJC du Vieux-Lyon, association Loi 1901.

Nous accueillons vos enfants pendant les **mercredis après-midi** (dès 12h) et les **vacances scolaires**.

Vous trouverez dans ce document toutes les informations nécessaires : informations générales et administratives, consignes, règlement intérieur et projet pédagogique.

Vous trouverez à la MJC et sur notre site internet régulièrement toutes les informations qui évoluent au cours de l'année :

- les trombinoscopes des équipes
- les programmes d'activités
- les menus

RDV sur [www.mjcduvieuxlyon.com](http://www.mjcduvieuxlyon.com), onglet « enfance/famille » puis sélectionnez « accueil de loisirs du mercredi » ou « accueil de loisirs vacances ».

## Une journée à l'accueil de loisirs

	Groupe Chamallows & Zebullons (3-4 ans)	Groupe Zig-Zag (4-5ans)	Groupe Senssas & Wizz (6-11 ans)
8h30-10h	<b>ACCUEIL DU MATIN *</b> « Ateliers papillons »		
10h - 12h	<b>ACTIVITES *</b> En fonction du programme d' <b>ACTIVITES</b>		
12h	<b>ACCUEIL DU MERCREDI &amp; PASSERELLES</b> Les mercredis il y a une possibilité de <b>passerelle</b> avec les A.M.E. (Ateliers du mercredis matin) avec les écoles Gerson, Fulchiron et Lamartine		
12H-13H	<b>REPAS</b>		
13h-13h45	<b>SIESTE</b> ou <b>TEMPS RELAX</b> <i>Musique, contes...</i>	<b>TEMPS RELAX</b> <i>Musique, contes...</i>	<b>TEMPS CALME</b> « Ateliers papillons calmes » <i>Lectures, jeux de société, petits bricolages...</i>
<b>ACCUEIL de 13H30 LE MERCREDI</b>			
13h45-14h30	<b>SIESTE</b> ou <b>TEMPS CALME</b> « Ateliers papillons calmes » <i>Petits ateliers créatifs, livres, jeux...</i>	<b>TEMPS CALME</b> « Ateliers papillons calmes » <i>Petits ateliers créatifs, livres, jeux...</i> ou <b>ACTIVITÉS</b> en cas de sortie	<b>ACTIVITES</b>
14h30-15h30	<b>SIESTE</b> <i>Réveil échelonné et</i> « Ateliers papillons calmes » <i>pour ceux qui viennent de se réveiller</i> --- <b>ACTIVITÉS</b> Pour les non dormeurs	<b>ACTIVITES</b>	
15h30-17h	Puis pour TOUS		
<b>&amp; GOÛTER</b>			
17h-18h	<b>ACCUEIL DU SOIR</b> « Ateliers papillons » & jeux de cour		

**\*UNIQUEMENT pendant les vacances**

Organisation d'une **journée type** qui peut être modifiée en fonction des projets, des besoins et envies des enfants.



# LE PROJET PEDAGOGIQUE

Complément de l'école et de la famille, l'accueil de loisirs offre à l'enfant un **espace de vie**, où **découvertes** et expérimentations en groupe lui permettent de grandir et de s'affirmer. C'est un lieu d'**expériences**, de **plaisirs** et de **valeurs**, dont il permet jour après jour l'émergence.

Nous souhaitons avant tout que l'accueil de loisirs, permette aux enfants de profiter de journées de **bonheur**, de détente et de loisirs dans un climat de sécurité affective et matérielle, dans le respect de leurs besoins. Nos actions ont pour but de favoriser à la fois **l'épanouissement** personnel de l'enfant, son adaptation à la **vie sociale** et la construction de sa **citoyenneté**. Pour cela, nous faisons le choix de l'impliquer dans une pédagogie active où il a sa parole et sa place, où il est acteur et auteur de ses loisirs et de sa vie.

Le projet pédagogique donne du sens aux initiatives et aux projets de notre équipe autant qu'à l'organisation de la vie quotidienne. Il s'inscrit dans le cadre du projet associatif 2022-2027 de la MJC du Vieux-Lyon et s'articule autour de 4 grands enjeux :

**ENJEU 1 :** Nous souhaitons que la MJC soit **un lieu ouvert à toutes et à tous, favorisant l'inclusion, l'émancipation et l'épanouissement individuel**

## Nos objectifs :

- **Favoriser le bien-être des enfants en veillant à la prise en compte de leurs besoins**  
L'enfant doit se sentir bien, en sécurité quelles que soient ses spécificités. Pour cela nous devons être à l'écoute de leurs besoins, avoir une capacité d'adaptation et une attitude bienveillante.
- **Être un lieu d'émancipation qui encourage l'expression, l'expérience et la confiance en soi.**  
Nous sommes un lieu éducatif, nous devons permettre aux enfants de grandir en leur laissant l'autonomie nécessaire, en valorisant leur singularité, leurs initiatives et en ayant une attitude encourageante.  
Nous devons mener les enfants vers de nouvelles expériences, connaissances et découvertes sportives, artistiques et culturelles qui sont de véritables leviers d'émancipation.

**ENJEU 2 :** Nous souhaitons que la MJC soit le lieu **du lien social et du vivre ensemble, ancré dans son quartier et dans sa Ville**

## Nos objectifs :

- **Favoriser le vivre ensemble**  
Nous souhaitons permettre à chaque enfant d'acquérir les valeurs sociales nécessaires au vivre ensemble : le respect, l'échange, le partage, la coopération et la solidarité.  
Nous souhaitons que chaque enfant apprenne la vie en collectivité et s'épanouisse dans la société, et qu'il considère le groupe comme une force. Cela passe par la nécessité de créer un environnement apaisé, fait d'écoute et de respect de l'autre mais aussi du cadre.
- **Lutter contre toutes les discriminations et faire vivre les valeurs républicaines**  
Favoriser le vivre ensemble, c'est lutter contre toute forme de discrimination, les stéréotypes, les clivages et toute forme d'exclusion. C'est favoriser l'ouverture à l'autre, la tolérance, l'écoute et l'entraide, c'est faire vivre les idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité.

➤ **Faire vivre l’alliance éducative**

Pour se sentir bien et s’investir dans son école, son quartier, sa MJC, l’enfant a besoin de percevoir une cohérence et un lien entre les différents acteurs éducatifs qui l’entourent. Nous devons valoriser le rôle de chaque acteur éducatif et partager nos enjeux en mettant, toujours, les parents au cœur du parcours éducatif de leur enfant. Nous avons à cœur de faciliter la vie des familles, d’aider face aux difficultés mais aussi de resserrer le lien intra-familial.

➤ **Renforcer les liens et l’entraide pour bien vivre son territoire**

La spécificité de notre territoire et son évolution montrent la nécessité de travailler sur les liens sociaux et d’impulser une dynamique, afin de permettre à chaque enfant, chaque ados, chaque famille de se sentir appartenir à son quartier, d’y trouver le soutien, la convivialité qu’il recherche mais aussi d’en être acteur.

**ENJEU 3 :** Nous souhaitons que la MJC soit un lieu **de défense de la citoyenneté et de la démocratie.**

**Nos objectifs :**

➤ **Accompagner les enfants dans l’exercice de leur citoyenneté pour développer leur pouvoir d’agir**

L’éducation à la citoyenneté vise à favoriser l’engagement au service du collectif.

Cela passe par la nécessité de favoriser l’expression et le dialogue en veillant à impliquer tous les enfants. Cela passe aussi par la compréhension du monde qui nous entoure, de la nécessité de débattre, de confronter son point de vue pour acquérir un esprit critique.

Il s’agit de donner du pouvoir d’agir en accompagnant les actions et les initiatives collectives : Faire avec l’autre, faire pour l’autre, faire ensemble. Nous devons favoriser les projets collectifs dont les enfants sont acteurs, leur permettre de faire des choix démocratiques, valoriser leurs propositions et leur permettre de comprendre et de voir la conséquence de leurs actes.

Nous souhaitons permettre aux enfants de comprendre en grandissant les différents moyens qui donnent collectivement le pouvoir d’agir et rendre ces moyens accessibles.

**ENJEU 4 :** Nous souhaitons que la MJC soit un lieu **d’expérimentation et d’innovation pour répondre aux enjeux de son temps.**

**Nos objectifs :**

➤ **Encourager les pratiques écoresponsables**

Recyclage, gaspillage, réemploi, mobilités, numérique, changer peu à peu nos pratiques pour répondre aux enjeux climatiques et à la transition écologique, et mettre les enfants au cœur de la construction du monde de demain.

➤ **Resserrer le lien avec la nature et le vivant**

Pour mieux respecter l’environnement qui nous entoure et apprendre à préserver ses ressources, nous favorisons le lien avec la nature, même en ville.

➤ **Rester unis, dans la diversité**

Face à la montée du nationalisme et aux appels à la division, nous sommes conscients du rôle éducatif que nous devons mener pour que nos enfants grandissent dans un monde tolérant, uni et fraternel.

➤ **Favoriser le débat, l’expression et la liberté pour créer et inventer demain**

Favoriser le débat, l’initiative, la liberté, l’imagination et la créativité afin de donner de multiples possibilités de se projeter dans l’avenir et d’inventer de nouvelles alternatives... Place aux idées folles, aux utopies et à toutes les initiatives qui verront le jour !

➤ **Se donner les moyens d’innover** pour relever les nombreux défis de demain.



# ANIMATION

L'équipe d'animation propose aux enfants **des animations diversifiées** afin de multiplier les expériences, de répondre à leurs besoins et d'offrir à chaque enfant la possibilité de se valoriser.

## ▪ **LES PROJETS :**

Nous travaillons toujours autour d'une thématique qui crée le lien entre les animations et fédère les différents groupes. Ces thématiques sont souvent choisies en fonction des événements qui nous entourent et s'inscrivent dans un territoire (carnaval de St Georges, Fête de quartier, Biennales, Le festival du cinéma...). Il est important pour nous que les enfants s'ouvrent au monde « fabuleux » qui nous entoure et maîtrisent leur environnement.

## ▪ **LE PROGRAMME D'ACTIVITE :**

Elle établit un **programme d'activités** disponible à la MJC ou en ligne (15 jours avant le début des vacances & les mercredis). Ce programme permet d'informer les familles et de bien préparer votre enfant à ce qu'il va vivre à l'accueil de loisirs. Il détient de nombreuses informations importantes. Ce programme est également le reflet du projet et de sa thématique. Il fait apparaître son cheminement et son aboutissement.

Le programme n'est pas figé, il est soumis aux caprices d'un projet qui vit ! Les enfants peuvent se l'approprier, nous valoriserons toujours leurs propositions. Il est également soumis aux caprices de la météo.

## ▪ **LES ATELIERS « PAPILLONS » :**

Ce sont des temps d'animation favorisant l'autonomie de l'enfant et du groupe. Organisés en ateliers libres les enfants peuvent jouer (jeux de société, construction, jouets), créer, bouquiner, se relaxer... en intérieur ou extérieur (en fonction de la météo).

## ▪ **LES RENDEZ VOUS PARENTS :**

Le RDV parents est un temps de rencontre entre animateurs, parents, enfants autour du projet. Il valorise les réalisations des enfants. Il se déroule toujours pendant le temps d'accueil du soir et peut prendre diverses formes : exposition, apéro, vidéo, etc....

## ▪ **ANIMATEURS JUNIORS et CARTES BLANCHES :**

En grandissant les enfants participent de plus en plus et font des propositions, le programme laisse un espace de liberté à la création collective. Les animateurs accompagnent les enfants et les aident à réaliser leur projet.

## ▪ **MINI SEJOURS d'ETE**

En juillet, nous organisons des mini-séjours à partir de de 6 ans pour faire de nouvelles découvertes dans une environnement très « nature » et vivre une nouvelle expérience collective.

## ▪ **LE PÔLE ADOS**

A 11 ans, le Pôle ados prend le relais. Nous proposons un mix d'activités de découverte (vidéo, sports, arts...) et d'activités à choisir collectivement en prenant en compte les envies du groupe et les contraintes budgétaires, sous l'œil bienveillant de l'animateur.



## L'EQUIPE

**L'équipe d'accueil de la MJC** vous informe et vous accompagne dans toutes vos démarches administratives.

**Contact** : 04.78.42.48.71 - [accueil@mjcduvieuxlyon.com](mailto:accueil@mjcduvieuxlyon.com)

### L'équipe de direction et de coordination de l'accueil de loisirs

**Salomé Gérard-Leforestier**, Directrice

**Contact** : 06.87.60.42.47 - [accueildeloisirs@mjcduvieuxlyon.com](mailto:accueildeloisirs@mjcduvieuxlyon.com)

**Yaelle ROSILLO**, Adjointe vacances (également directrice périscolaire école Lamartine)

**Contact** : [da.enfance.mjcvl@orange.fr](mailto:da.enfance.mjcvl@orange.fr)

**Isabeau DUMAZOT**, Adjointe vacances (également directrice périscolaire école Gerson)

**Contact** : [alae.gerson@orange.fr](mailto:alae.gerson@orange.fr)

**Anne-Line PERRIER**, Assistante sanitaire - Animatrice

**Contact** : [assistantsanitaire@mjcduvieuxlyon.com](mailto:assistantsanitaire@mjcduvieuxlyon.com)

**Virgile ARNAUD**, Responsable Pôle Ados (également directeur périscolaire école Fulchiron)

**Contact** : 06.56.82.00.27 - [ados.mjcvl@orange.fr](mailto:ados.mjcvl@orange.fr) (également : [alae.fulchiron@orange.fr](mailto:alae.fulchiron@orange.fr))

**Myriam LYAUDET**, Directrice-adjointe de la MJC, responsable secteur Enfance-Jeunesse-Famille

**Contact** : 04.78.42.48.71 - [enfance@mjcduvieuxlyon.com](mailto:enfance@mjcduvieuxlyon.com)

### L'équipe d'animation

Les animateurs sont diplômés BAFA/BPJEPS, ils encadrent vos enfants selon la réglementation Jeunesse et sports soit 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 pour 12 enfants de 6 ans et plus. Ils sont soit permanents (professionnels), soit en Contrat d'Engagement éducatif (non professionnels) ; Ils s'engagent par passion pour le travail auprès des enfants et l'éducation populaire. Ils encadrent vos enfants tout au long de la journée, assurent leur bien être et mettent leurs compétences au service des animations. Ils sont motivés par un travail d'équipe et une démarche de projet. Ils assurent l'accueil des parents et sont à votre écoute.

**Retrouvez la composition des équipes** à l'accueil ou sur le site internet.

La MJC est un lieu de formation, nous accueillons des stagiaires en plus de l'effectif : stages pratiques BAFA, stages professionnels de direction (BPJEPS), stages professionnels d'animation (BAC pro), stages universitaires ERASMUS...

Nous accueillons aussi des jeunes en mission dans le cadre de leur Service National Universel.

**Toute l'équipe** a à cœur d'accueillir les parents, partenaires éducatifs essentiels. Nous nous tenons à votre disposition pour vous informer et partager avec vous la vie de votre enfant à l'accueil de loisirs. Nous sommes à votre écoute.



# REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement intérieur est établi pour accueillir au mieux votre enfant, lui offrir des vacances et des loisirs de qualité, ainsi que pour assurer un bon fonctionnement de notre accueil de loisirs.

## 1- GENERAL :

L'accueil de loisirs de la MJC du Vieux-Lyon est ouvert aux enfants de 3 à 11 ans quel que soit leur lieu de résidence. Nous accueillons les enfants :

- **Pendant les vacances scolaires** de la Zone A.  
1 formule d'inscription : Inscription à la journée : de 10H à 17H (accueil dès 8H30 et jusqu'à 18H00)
- **Les mercredis après-midi** en période scolaire  
2 formules d'inscription : Après-midi : de 13H30 à 17H (accueil jusqu'à 18H00)  
Repas + Après-midi : de 12H à 17H (accueil jusqu'à 18H00)

Nous proposons une **passerelle entre les A.M.E.** (ateliers du mercredi matin) de notre territoire et l'accueil de loisirs du mercredi après-midi. Les A.M.E. de notre territoire sont ceux de la carte scolaire des écoles Gerson, Fulchiron et Lamartine. Ils s'inscrivent dans le dispositif de la Ville de Lyon (règlement, tarifs et inscriptions sur le site internet [www.lyon.fr](http://www.lyon.fr)), mais l'encadrement de vos enfants est délégué à la MJC du Vieux-Lyon.

- L'accueil de loisirs ne fonctionne pas les samedis, les dimanches et les jours fériés. Nous sommes fermés en août et vacances de décembre.

L'accueil se déroule dans les **locaux de l'école Lamartine** (2 rue Jean Fabre - Lyon 2<sup>ème</sup>) mis à disposition par la Ville de Lyon. Le lieu est susceptible de changer dans un rayon de 1 km autour de la MJC en cas de travaux dans l'école. Ce changement n'est pas une clause de remboursement.

L'accueil de loisirs se poursuit par le Pôle ados **de 11 ans à 14 ans** dans les locaux de la MJC. Vous trouverez les informations dans le livret d'accueil du Pôle ados.

## 2- LES INSCRIPTIONS :

La participation d'un enfant à l'accueil de loisirs est conditionnée par la participation d'un responsable légal à un **temps d'information annuel** (30/45mn) dont vous trouverez les déférentes dates proposées tout au long de l'année : à l'accueil de la MJC ou sur notre site internet. Ce temps diffère si vous êtes « nouveau » à l'accueil de loisirs ou si vous anciens « adhérents »

Dans le cas où un parent n'a pas pu assister au temps d'info en amont des inscriptions (des mercredis ou des vacances), cela ne bloquera pas l'inscription mais le parent recevra un message lui rappelant cette obligation. Nous proposerons toujours une réunion le samedi qui précède toutes les vacances scolaires. Dans le cas d'une

inscription de dernière minute, cette réunion peut être remplacée par une rencontre de 15mn avec un membre de la MJC.

La participation à ce temps vous donne accès à l'accueil de loisirs des mercredis et vacances scolaires. Nous vous présenterons notre projet et ses évolutions, l'organisation et les formalités administratives.

### **Modalités d'inscription des mercredis & vacances scolaires :**

**L'inscription se fait en ligne, en deux temps :** ATTENTION, il faut prévoir minimum 48h entre les deux phases.  
**Pour vous aider, vous trouverez un tuto détaillé sur le site de la MJC (rubrique Enfance/Famille- Accueil de Loisirs)**

**1/ En amont, créer son compte famille en ligne** accessible à partir du site **www.mjcduvieuxlyon.com** en cliquant sur « **S'INSCRIRE** » vous basculez sur la plateforme d'inscription « GoAsso » (*Pour vous aider, vous trouverez un « tutoriel d'inscription » sur le site de la MJC.*)

Ce compte pourra être utilisé pour toutes vos inscriptions à la MJC et sera à réactualiser tous les ans.

- **Créez votre profil sur GoAsso** (vous, parent) puis rattachez votre enfant à votre profil en tant que « membre » (un enfant doit être rattaché à un responsable même si vous n'adhérez pas et que vous ne pratiquez pas d'activité à la MJC). Si vous souhaitez que les deux parents reçoivent les communications, il faut déclarer le second parent comme « membre ». Si les parents souhaitent séparer leurs deux profils, voir les modalités auprès de la MJC.
- **Documents à joindre** impérativement sur votre profil GOASSO (formulaires téléchargeables en ligne ou à retirer à la MJC) :
  - la fiche de d'inscription
  - la fiche de liaison sanitaire
  - la photocopie des vaccins
- **LES TARIFS** sont réévalués tous les ans, disponibles en ligne ou à la MJC dès le mois de juin. Ils dépendent du Quotient Familial (QF) de la CAF.

	Journée Vacances uniquement	Après-midi Le mercredi uniquement OU Pôle Ados	Midi + Aprem Le mercredi uniquement OU Pôle Ados
T1 < 400	11	5,5	9,50
T2 401 à 700	13,75	7	12,00
T3 701 à 1000	16,5	9	14,00
T4 1001 à 1300	18,75	10	15,00
T5 1301 à 1700	22	11,75	16,75
T6 1701 à 2500	23,75	13	18,00
T7 2501 à 3500	25,5	13,75	18,75
T8 > 3500 ou sans QF	26,75	14,5	19,50

- **Pour bénéficier du tarif en fonction de votre Quotient Familial** vous devez joindre sur votre profil GOASSO, **l'attestation de la CAF** avec votre Quotient Familial (ou votre dernier avis d'imposition). Vous devez cliquer sur la rubrique « Document » pour joindre votre attestation (*Pour vous aider, vous trouverez un « tutoriel d'inscription » sur le site de la MJC.*) Sous 48h ouvré, la MJC valide votre QF, le bon tarif s'appliquera automatiquement lors de l'inscription. Nous ne faisons pas de révision de QF en cours d'année. En cas d'absence de QF, le tarif maximum sera appliqué, sans possibilité de le faire réviser pour l'inscription en cours. A réception de votre QF, nous le validerons et le tarif correspondant s'appliquera sur les futures inscriptions.

Ca y est, vous êtes prêts pour l'inscription !

**2/ Inscriptions en ligne** en se connectant à son profil GoAsso et en choisissant l'activité « accueil de loisirs », inscrivez-vous aux journées dont vous avez besoin.

Vous pouvez vous inscrire en ligne en fonction des places disponibles jusqu'à 24h avant la journée. Vous pouvez aussi vous inscrire en liste d'attente en ligne. Nous vous contacterons si une place se libère.

**L'adhésion** à l'association sera automatique facturée, vous le verrez automatiquement dans votre panier. Si vous souhaitez prendre une adhésion famille (intéressante à partir de 3 personnes) il faut que l'adulte référent adhère pour toute la famille. Il faut le faire avant d'inscrire vos enfants.

**Ouverture des inscriptions** : les dates et heures sont disponibles sur notre site internet et à la MJC.

A titre indicatif :

Pour les mercredis après-midi : en juin (calendrier dispo dès le mois de mai).

Pour les vacances : 3 mois avant le début de toutes les vacances à 9h.

Pour les mini-séjours : 6 mois avant le début des vacances d'été à 9h (aucune ouverture d'inscription les dimanches et jours fériés).

**Paiement** : le règlement de la totalité de l'inscription se fait en ligne par CB selon les modalités des achats en ligne. Une option 3 fois sans frais vous est proposée. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours.

Pour utiliser un autre moyen de paiement, votre inscription doit se dérouler à la MJC (un ordinateur et notre réseau WIFI sont à votre disposition) pour que nous puissions prendre la main sur votre dossier en Back Office et procéder ainsi à un paiement : en espèces, en chèque, en chèques vacances et prélèvements.

**3/** Une fois l'inscription effectuée, la MJC procèdera à un dernier contrôle du dossier pour vérifier si :

- le dossier est complet (Fiche inscription, Vaccin, fiche sanitaire).
- le dossier ne présente pas d'impayé.
- un parent a participé au temps d'information (si le parent n'a pas encore eu la possibilité de participer nous validons « sous réserve de participation »).

En cas de carence, vous recevrez un mail de demande de régularisation. La MJC se réserve le droit de refuser l'accès à l'accueil de loisirs à un enfant dont le dossier est incomplet.

#### ♥ Aide et assistance :

Chaque premier jour d'ouverture des inscriptions des mercredis et vacances : une ligne téléphonique directe est à votre disposition : 04 78 92 19 17 et nous mettons à votre disposition à la MJC, trois ordinateurs de 9h à 18h avec une aide pour les personnes qui en ont besoin.

Pour toute personne qui rencontre des difficultés numériques, la MJC vous accueille toute l'année, aux horaires d'ouverture, pour vous accompagner.

## 3- ANNULATIONS et ABSENCES

### Conditions d'annulation :

- Annulation plus 3 mois avant la journée annulée : remboursement de 80%
- Annulation de 3 mois à 8 jours : remboursement de 50% (si certificat médical indiquant l'impossibilité de fréquenter l'AL : 80%)
- Annulation à moins de 8j : pas de remboursement (avec certificat médical indiquant l'impossibilité de fréquenter l'AL : 50%)

Les remboursements sont effectués sous forme d'avoir uniquement, sur votre profil GoAsso. Vous pouvez demander le remboursement des avoirs en juillet ou en cas de déménagement définitif.

Toute demande d'annulation doit se faire par écrit, sur papier ou par mail :

[accueil@mjcduvieuxlyon.com](mailto:accueil@mjcduvieuxlyon.com)

### **Les absences**

Les absences (- de 8 jours avant) doivent être signalées à l'équipe de l'accueil de loisirs par téléphone ou SMS au 06 87 60 42 47 ou par mail : [accueildeloisirs@mjcduvieuxlyon.com](mailto:accueildeloisirs@mjcduvieuxlyon.com)

### **Annulation d'activité**

La MJC peut être amenée à annuler un séjour ou l'accueil en cas de force majeure (si le nombre d'enfants n'est pas suffisant, dans le cas d'impossibilité d'assurer la sécurité physique, morale ou affective des enfants). Dans ce cas, nous remboursons l'ensemble des sommes versées par les familles.

## **4- LES HORAIRES**

### **Pendant les vacances :**

**MATIN** : Arrivées entre 8h30 et 10h (il n'est pas possible d'entrer dans les locaux après 10h)

**SOIR** : Départs entre 17h et 18h

### **Les mercredis :**

**MIDI** : Arrivées à 12h

**APRES-MIDI** : Arrivées à 13h30 (ouverture portail à 13h20)

**SOIR** : Départs entre 17h et 18h

Les familles sont tenues de se conformer aux horaires par respect pour le personnel et pour la sécurité dans les locaux. En cas de retard exceptionnel après 18h, les parents ou les personnes autorisées à récupérer l'enfant, s'engagent à prévenir l'équipe au 06 87 60 42 47, dès que possible. Cette démarche doit rester exceptionnelle et ne sera possible qu'à ce titre. L'enfant n'étant plus sous la responsabilité de la MJC à partir de 18h, elle est en droit de confier l'enfant aux autorités.

Les horaires sont susceptibles d'être exceptionnellement modifiés en cas d'activités exceptionnelles. Ces modifications interviennent dans l'intérêt des enfants et le plus rarement possible pour ne pas perturber l'organisation des familles. Ces modifications sont toujours indiquées dans le programme d'activités. Elles sont rappelées par mail et par voie d'affichage.

## **5- RESPONSABILITES :**

Les parents doivent accompagner les enfants jusque dans les locaux et signaler leur présence au personnel d'encadrement. Si le parent l'autorise, l'enfant peut se présenter seul, mais l'enfant reste sous la responsabilité parentale jusqu'au pointage de l'enfant par l'animateur.

Un enfant n'est autorisé à partir seul qu'avec une autorisation écrite préalablement fournie à la MJC.

Si une personne différente des responsables légaux vient chercher un enfant : une autorisation doit être obligatoirement établie par les parents en spécifiant le nom et les coordonnées de cette personne. Merci de noter que nous sommes susceptibles de demander une pièce d'identité à cette personne.

Si votre enfant est inscrit à la passerelle entre les AME et l'accueil de loisirs du mercredi aprèm', vous n'avez pas de formalité à effectuer. Les AME étant sous la responsabilité de la MJC du Vieux- Lyon par délégation de la Ville de Lyon, votre enfant passe donc d'un dispositif à l'autre mais reste toute la journée sous la responsabilité de la MJC du Vieux-Lyon. C'est pourquoi la passerelle ne nécessite pas de fournir de décharge de responsabilité supplémentaire.

## 6- SANTE et SECURITE

Nous assurons la sécurité des enfants et appliquons la réglementation en vigueur : sécurité alimentaire, hygiène et suivi sanitaire, matériaux et mobiliers aux normes, consignes incendies et de secours, formation des animateurs.

**Nous demandons aux parents de nous aider en : vous identifiant** aux interphones, en fermant portes et portails, en signalant toute anomalie qui vous semble suspecte, en pliant les trottinettes et en laissant les passages dégagés.

**La Fiche de liaison sanitaire** est un document obligatoire sans lequel nous n'avons pas le droit d'accueillir votre enfant. Cette fiche reste confidentielle, elle est consultée par l'assistant sanitaire et la direction. Seules les informations nécessaires à la qualité de l'accueil de votre enfant sont communiquées à l'équipe d'animation. En cas d'accident, cette fiche est obligatoirement fournie aux équipes de secours.

**Tout problème de santé ou handicap** pouvant impacter l'accueil de votre enfant doit être porté à la connaissance de la directrice ou de l'assistant sanitaire. Vous pouvez stipuler sur la Fiche de liaison sanitaire, que votre enfant a des besoins spécifiques (traitement médical, handicap...), la direction vous contactera afin de préparer l'accueil de votre enfant et de recueillir les documents complémentaires dont nous avons besoin (ordonnance, PAI, notification MDPH...).

**L'enfant doit être confié en bonne santé** et dans de bonnes conditions d'hygiène. Un enfant dont la température dépasse 38,5°C ne peut être accepté, si l'enfant a une maladie contagieuse, il est important de prévenir la MJC, afin d'informer l'ensemble des familles.

- **Si la maladie se déclare à l'accueil de loisirs** : les parents sont prévenus immédiatement. Ils sont dans l'obligation de venir chercher l'enfant si la température dépasse 38,5° C. L'équipe assure une surveillance sanitaire jusqu'à l'arrivée du parent.
- **Votre enfant est sous traitement médical** : nous pouvons administrer un traitement à condition d'avoir l'ordonnance. Tout médicament doit être remis en main propre au responsable, le nom de l'enfant doit être noté sur les boîtes. Aucune auto-administration de médicament n'est tolérée.
- **En cas d'accident** : les parents sont prévenus immédiatement. Nous prenons les dispositions nécessaires en fonction de la gravité (appel des secours, immobilisation...)

## 7- REPAS ET GOUTER :

La société R.C.P. fournit les repas, les pique-niques et les goûters. Nous proposons 3 régimes alimentaires : Classique / Sans viande / Sans porc, nous vous demanderons de le préciser dans la fiche d'inscription.

Des menus sont à votre disposition sur le site internet.

En cas d'allergie alimentaire ou sur conseil médical, vous pouvez fournir un panier repas (cela génère une réduction tarifaire de 3 euros/jour)

Nous fournissons les goûters des enfants tous les jours quelle que soit l'activité. Nous respectons les recommandations et les quantités indiquées par le ministère de la jeunesse et des sports. Merci de ne pas fournir de complément, l'enfant ne sera pas autorisé à le consommer. Les bonbons / chewing-gum sont interdits.

Nous pouvons souhaiter les anniversaires des enfants lors du goûter. Pour des raisons de traçabilité alimentaire, nous ne pouvons consommer un gâteau fait à la maison mais vous pouvez nous apporter un gâteau industriel, quelques bonbons ou boissons pour l'anniversaire de votre enfant.

## 8- ACTIVITES :

Un programme d'activités est réalisé pour toutes les vacances ainsi que pour chaque mercredi. Il vous permet d'envisager la journée de votre enfant, de pouvoir l'évoquer avec lui et de prévoir une tenue vestimentaire adaptée. Ces programmes sont mis en ligne 15 jours avant chaque période et consultables sur le site de la MJC. Si un enfant ne peut pratiquer une activité (impossibilité de se baigner, de pratiquer l'activité sportive, etc...) nous trouverons ensemble une alternative pour qu'il passe une bonne journée.

En vous inscrivant à l'accueil de loisirs vous autorisez les activités et les sorties de votre enfant. Une activité qui ne vous convient pas ne peut pas être une clause de remboursement, nous restons néanmoins à votre écoute pour que l'accueil de loisirs réponde aux attentes des parents comme des enfants.

## 9- EQUIPEMENT :

Pour venir à l'accueil de loisirs, l'enfant doit porter une tenue adaptée à la saison et à l'activité (chapeau, imperméable, maillot de bain, baskets...) merci de consulter le programme disponible sur le site internet. Attention, les enfants jouent, font de la peinture, vont au parc... Ils sont susceptibles de se salir !

Chaque enfant doit se munir d'un petit sac composé de : mouchoirs, gourde à son nom, casquette et crème solaire dès l'arrivée des beaux jours et K-Way si le temps est susceptible de changer. Pour les plus petits, merci d'ajouter une tenue de rechange.

Pour les journées caniculaires, merci de glisser un maillot de bain dans le sac. Nous pourrions nous asperger pour nous rafraîchir.

Pour les enfants qui ont besoin de faire une sieste :

Votre enfant disposera d'une couchette nominative avec sa literie propre (drap et couverture, oreiller et taie). N'hésitez pas apporter le doudou ou même la tétine si l'enfant en éprouve encore le besoin pour dormir.

Il est conseillé de noter son nom sur ses effets personnels. La MJC déconseille fortement et décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des jeux, jouets et bijoux apportés par l'enfant.

## 10- SANCTIONS

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable la vie collective, les parents en seront informés au plus vite par l'équipe d'animation. En cas de dysfonctionnement grave, l'association se réserve la possibilité d'exclure l'enfant de l'accueil.

Des sanctions peuvent être prises à l'encontre des familles dans le cas d'impayés, d'abus concernant les absences répétées, d'abus concernant les dépassements d'horaire et de tout autre cas exceptionnel. Dans ces cas, le Conseil d'administration de la MJC pourrait prendre à l'égard des familles concernées des mesures visant à exclure temporairement ou définitivement les enfants des activités du centre de loisirs.

Les journées non effectuées seront remboursées.

A BIENTÔT !